

Motion Frédéric Borloz et consorts - Les mercredis de décembre sont-ils indispensables ?

Texte déposé

Depuis 2002, le Grand Conseil s'est habitué à siéger les mercredis en plus du mardi. Il s'agissait dès cette date de mettre en oeuvre la nouvelle Constitution vaudoise votée par la population. De nombreuses lois devaient être modifiées, créées ou annulées. A cela s'ajoutait le traitement courant des affaires politiques telles que budget, comptes annuels, gestion, etc.

Ayant la crainte de ne pas pouvoir assumer le traitement du budget en fin d'année dans le délai imparti, la loi sur le Grand Conseil prévoit à son article 83 — Jours de séance — : « Les séances ordinaires ont lieu le mardi, voire également le mercredi lors de l'examen des comptes, de la gestion et du budget. »

Chaque année, trois mercredis sont arrêtés à la fin de l'année pour traiter le budget. Le Grand Conseil siège à deux reprises dans la même semaine. Or, le mois de décembre, pour la plupart des gens et souvent quelles que soient leurs activités, est une période particulièrement occupée durant laquelle il est nécessaire de faire face aux nombreuses sollicitations de fin d'année qui se cumulent aux obligations professionnelles liées au délai impératif du 31 décembre. Le taux de présence les mercredis est moins élevé que les habituels mardis.

Les conséquences négatives sont nombreuses. D'abord individuellement, les personnes concernées terminent l'année dans un état de fatigue avancé et vivent ce mois très difficilement. Ensuite, pour notre institution qui finalement traite le budget avec le sérieux que celui-ci requiert, mais qui parallèlement néglige d'autres sujets ; j'en veux pour exemple la manière dont a été traité l'an passé le rapport pourtant éminemment important de la Commission de gestion et qui est le résultat d'un travail considérable de plusieurs députés.

Dans ces conditions, il apparaît que le temps est venu de modifier la loi sur le Grand Conseil. Les conséquences seront importantes pour les députés, mais moindres pour le fonctionnement de l'institution. Il suffit en effet de commencer le traitement du budget dès la fin du mois de novembre pour garantir qu'il soit voté avant la fin de l'année, à l'issue du troisième débat et de la quatrième séance de Grand Conseil. Toutefois, si la Commission des finances ne pouvait pas terminer ses travaux dans un délai plus court, notamment à cause des vacances scolaires qui précèdent, la mise à l'ordre du jour de l'examen du budget dès le matin du premier mardi permettra qu'il soit débattu à temps. Dans cette situation et en cas de débat particulièrement nourri, prolonger la séance du mardi en soirée, comme cela se fait déjà parfois, est une solution à privilégier par rapport à une convocation un mercredi.

Par conséquent :

Je prie le Bureau du Grand Conseil de bien vouloir faire une proposition de modification de l'article susmentionné afin que l'assemblée cantonale siège les mardis comme règle de base, et comme cela se fait durant le reste de l'année, et qu'une convocation un mercredi ne soit possible qu'exceptionnellement et sur décision de la majorité du Grand Conseil.

Prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire.

*(Signé) Frédéric Borloz
et 62 cosignataires*

Développement

M. Frédéric Borloz (PLR) : — J'ai l'intention de développer brièvement, parce que la situation est connue de tous. Ainsi que je le précise dans mon développement écrit, la situation actuelle date de 2002, alors qu'il fallait prendre en main de nombreuses refontes ou créations de lois, avec de longs

débats. C'est là que nous avons commencé à siéger les mercredis et nous avons gardé cette habitude, depuis lors, pour les décisions budgétaires. Or, cela pose certains problèmes. J'ai discuté avec plusieurs d'entre vous et si certains me disent qu'il suffit de se préparer et de les inscrire dans son agenda, il se trouve que, le mois de décembre n'étant pas un mois comme les autres, il est irremplaçable pour nombre d'entre nous. Il est plus court en raison de la période de Noël et des vacances. Pour les nombreuses obligations que nous devons assumer, le mois de décembre est important. Si vous êtes un responsable politique, dans votre commune, vous avez des obligations à assumer qui, pour la plupart, sont inaliénables. En fonction des professions, vous avez ou vous n'avez pas la possibilité de prendre congé le mercredi ou de vous libérer pour venir ici et, respectivement, de vous occuper de vos clients ou des affaires qui vous préoccupent.

Dans ces conditions, j'ai analysé la situation avec le président de la Commission des finances et avec le ministre des finances, pour voir s'il était possible d'assumer un traitement du budget uniquement les mardis, en oubliant les mercredis de Grand Conseil. Il se trouve que tous deux me confirment que c'est possible, avec des débats peut-être plus serrés que d'habitude, moyennant peut-être la possibilité de commencer à traiter le budget déjà lors de la dernière séance de novembre, ou respectivement de mettre le traitement du budget en priorité. Et si l'on n'arrive pas à le traiter dès le mois de novembre, au moins faire les séances des groupes au mois de novembre. La Commission des finances a déjà observé, ces dernières années, qu'elle avait terminé ses travaux pour la dernière séance du mois de novembre. On pourrait donc très bien avoir les séances de groupes en novembre, puis commencer le budget le premier mardi de décembre, le matin, dès l'ouverture de la séance. On ne commencerait alors pas avec la séance de groupe, mais en traitant immédiatement le budget, avec une séance *open end*, c'est-à-dire avec la possibilité de repousser la fin de la séance d'une ou de deux heures, comme cela s'est fait cette année, pour terminer le traitement du budget.

Je suis bien entendu conscient de la problématique des vacances du mois d'octobre, durant lesquelles la Commission des finances ne siège pas. Cela réduit forcément quelque peu le temps à disposition. Mais du côté du département, il est certainement possible aussi de déposer les projets de budgets, même provisoires, une à deux semaines avant la date qui est habituellement proposée. En général, en effet, au mois de juin, le projet de budget en tant que tel est déjà bouclé au niveau des services cantonaux.

Etant également conscient que certains m'ont fait d'autres propositions, lorsque j'ai déposé cette motion — par exemple, modifier tel ou tel aspect du fonctionnement du Grand Conseil — j'ai préféré en rester à la problématique des mercredis, qui me semble devoir être réglée en priorité, parce qu'elle est très lourde à supporter pour beaucoup d'entre nous. Le nombre des signatures — soixante-deux — facilement récoltées lors du dépôt de la motion le démontre. C'est la raison pour laquelle je vous propose de renvoyer la motion directement au Conseil d'Etat, respectivement au Bureau du Grand Conseil, qui décidera s'il doit la soumettre à une commission ultérieurement ou quel traitement il veut lui apporter. Pour le Bureau du Grand Conseil, ce sera aussi l'occasion de faire avec le Conseil d'Etat une analyse de la situation par rapport aux différents délais, analyse qu'on ne peut pas faire dans le cadre d'un travail de commission. Je tenais à vous faire une proposition réaliste et c'est la raison pour laquelle je vous propose d'économiser une séance de commission et de renvoyer directement la motion au Bureau du Grand Conseil.

Le président : — Le Bureau du Grand Conseil, qui est chargé de l'organisation des séances du Grand Conseil, serait effectivement l'organe auquel une telle motion serait renvoyée si elle était prise en considération.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) : — Je commence par remercier M. le président du PLR pour son intervention éminemment politique, qui fera certainement date dans l'histoire de notre Grand Conseil. Plus sérieusement, sur des aspects organisationnels, il aurait pu solliciter le représentant PLR du Bureau ; cela nous aurait fait perdre moins de temps. Néanmoins, c'est important. En effet, depuis six ans que je suis député, je me suis ramassé cinq motions d'ordre par le président du groupe PLR au motif que mes amendements ne servaient à rien lors de la procédure budgétaire. Aujourd'hui,

apparemment, ils n'étaient pas si inutiles ! J'ai parfois l'impression que certains membres de cette assemblée souhaiteraient que les débats budgétaires durent entre 45 minutes et une heure !

Cependant, les informations et les avis que j'ai pu réunir au sein de mon groupe étaient plus ou moins divisés sur l'opportunité ou non de supprimer les séances du mercredi. Cela paraît être un avis unilatéral. Je pense en effet qu'il y a autant d'avis que de situations professionnelles différentes. Cumulée à cela, il y a la problématique de ceux qui siègent dans les exécutifs communaux. J'invite ces derniers à choisir, à un certain point, entre leurs obligations communales et cantonales. Car je rappelle que c'est autant une obligation, en tant que député du Grand Conseil. Il s'agit de faire une pesée des intérêts — ce qui n'est pas évident — pour ceux qui ont un double mandat. Je pense, avant tout, à ceux dont la situation professionnelle ne le permet pas, car leur employeur ne leur accorde tout simplement pas ou sont très réticents à leur octroyer deux jours supplémentaires sur trois semaines, à la fin de l'année.

Pour toutes ces raisons, la proposition n'est peut-être pas si inadéquate. A tout le moins, je proposerais qu'on en parle en commission. Cela me semble plus simple que de renvoyer directement la motion au Conseil d'Etat, car, finalement, le Bureau est le mieux à même d'être interrogé sur cette problématique. Ainsi, nous pourrions parler, en commission, des différentes propositions. Car supprimer purement et simplement les séances du mercredi, est-ce vraiment opportun ? Au regard de cette année, il n'y a finalement qu'un mercredi que l'on a pu supprimer. Quant aux séances se prolongeant jusqu'à 22 heures, je n'étais pas encore député dans les années 2000, lorsqu'il y en eut. Ce que je sais, c'est que l'aspect qualitatif de la déclaration du député lambda, à partir de 21 heures, n'était pas forcément des plus efficaces. Mais peut-être l'était-il toujours plus que celle du mercredi matin ? Je n'en sais rien. En tout cas, on peut se poser des questions sur la nécessité de siéger le mardi soir et si c'est jusqu'à 22 ou 23 heures ; je ne sais pas dans quelle mesure on est vraiment efficace le lendemain à notre place de travail.

Pour toutes ces raisons et sans formuler d'opposition pure et simple à la proposition qui est faite, je pense qu'il faudrait plutôt renvoyer l'objet en commission, pour voir quelles seraient les possibilités d'aménagement au lieu de supprimer tous les mercredis. Peut-être pourrait-on ne supprimer qu'un des mercredis ? Supprimer directement tous les mercredis, cela donne l'impression — hormis les questions organisationnelles problématiques pour tout le monde, j'en conviens — qu'on a envie de régler l'affaire du budget en 45 minutes.

C'est donc pour toutes ces raisons que je vous invite à renvoyer la motion à l'examen d'une commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : — Je ne crois pas que ce soit le moment ou le lieu — nous avons assez parlé de Noël aujourd'hui — pour ouvrir le débat sur l'opportunité du double mandat. Nous savons que nos collègues de gauche — certaines sensibilités mises à part, localement bien représentées, surtout dans la capitale — tendent à faire de l'urticaire chaque fois que l'on parle de double mandat. Alors ce n'est pas maintenant que nous allons avoir cette discussion. Mais un débat sur le budget comporte une part d'imprévisibilité totale ! Je ne peux m'empêcher de penser que, si le même budget avait été présenté par une majorité bourgeoise au Conseil d'Etat, il nous aurait fallu près du double du temps pour le traiter. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il vaut mieux être prudents, c'est-à-dire bloquer un certain nombre de jours, suite à les débloquer lorsque l'on voit que c'est l'état de grâce et que le budget semble passer assez rapidement. Je vous demande donc d'en rester sagement à ce stade.

La discussion est close.

Le président : — L'objet du vote est quelque peu particulier ici ; on ne renvoie pas à nos propres organes puisqu'il s'agit d'organisation du Grand Conseil. Selon le même mécanisme, en votant « oui », vous choisissez le renvoi à une commission que le Bureau du Grand Conseil devra désigner, c'est-à-dire pratiquement soit une commission ad hoc, soit la Commission de modernisation du parlement (Comopar), pour préavis et retour devant le plénum, conformément à la procédure suivie pour toute motion. En votant non, vous souhaitez que cette motion soit prise en considération immédiatement, c'est-à-dire que vous la soutenez dans un sens d'obligation.

Les choses sont-elles claires ? Je rappelle qu'en votant oui, vous souhaitez que la question soit retravaillée dans le cadre d'une commission. Le texte reviendra plus tard devant le plénum pour un vote. En votant non, vous acceptez de prendre immédiatement cette motion en considération. Vous pouvez vous abstenir, bien entendu.

La prise en considération immédiate, opposée au renvoi en commission, est préférée par 55 voix contre 53 et 11 abstentions.

Le président : — Nous venons de voter sur l'embranchement, pour être précis. Nous devons maintenant passer au deuxième vote pour déterminer si le plénum accepte, ou non, de manière définitive, la proposition qui est faite. En disant « oui », vous soutenez la proposition du motionnaire et donc la suppression des mercredis ; en votant « non », vous refusez cette idée. Vous pouvez vous abstenir naturellement.

M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) : — Je demande un appel nominal pour le premier vote qui ne présente que deux voix d'écart.

Cette demande est appuyée par plus de 20 membres.

Le président : — Nous revenons donc en vote nominal sur le vote précédent. En votant « oui », vous souhaitez le renvoi en commission ; en votant « non », vous souhaitez la prise en considération immédiate. Vous pouvez vous abstenir, bien entendu.

A l'appel nominal, la prise en considération immédiate, opposée au renvoi en commission, est préférée par 60 voix contre 58 et 6 abstentions.

Ont voté oui : Didier Divorne, Jean-Michel Dolivo, Christiane Jaquet-Berger, Anne Papilloud, Marc Oran, Catherine Aellen, Stéphanie Apothéloz, Claire Attinger Doepper, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Samuel Bendahan, Olivier Golaz, Sonya Butera, Amélie Cherbuin, Brigitte Crottaz, Aline Dupontet, Ginette Duvoisin, Véronique Hurni, Jean-Michel Favez, Fabienne Freymond Cantone, Hugues Gander, Alexandre Démétriadès, Valérie Induni, Olivier Kernén, Patricia Dominique Lachat, Denis-Olivier Maillefer, Nicolas Mattenberger, Philippe Ducommun, Roxanne Meyer Keller, Stéphane Montangero, Delphine Probst-Haessig, Philippe Randin, Philippe Vuillemin, Michel Renaud, Nicolas Rochat Fernandez, Myriam Romano-Malagrifa, Rebecca Ruiz, Alexandre Rydlo, Anne Baehler Bech, Philippe Jobin, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Oscar Tosato, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Martial De Montmollin, Olivier Epars, Yves Ferrari, Filip Uffer, Annick Vuarnoz, Monique Weber-Jobé, Jean-Robert Yersin, Eric Züger, Céline Erhwein Nihan, Jean-Marc Nicolet, Cédric Pillonel, Sylvie Podio, Andreas Wüthrich. (58)

Ont voté non : Alexandre Berthoud, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Dominique Bonny, Jérôme Christen, Gérald Creteigny, Axel Marion, Michele Mossi, Jacques Neiryneck, Frédéric Borloz, Marc-Olivier Buffat, Jean-François Cachin, Christa Calpini, Albert Chapalay, Philippe Cornamusaz, Laurence Creteigny, Michel Desmeules, Grégory Devaud, Claire Richard, Dominique-Ella Christin, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Pierre Grandjean, Philippe Grobéty, Régis Courdesse, Jacques-André Haury, Graziella Schaller, Patrick Vallat, Jacques Haldy, Rémy Jaquier, Hans Rudolf Kappeler, Christian Kunze, Catherine Labouchère, Christelle Luisier Brodard, Claude Matter, Daniel Meienberger, Maurice Neyroud, Marc-André Bory, François Brélaz, François Payot, Stéphane Rezso, Pierrette Roulet-Grin, Daniel Ruch, Eric Sonnay, Michaël Buffat, Laurent Chappuis, Jean-Luc Chollet, Jean-Marie Surer, Claudine Wyssa, Alice Glauser, Nicolas Glauser, Pierre Guignard, Philippe Modoux, Michel Collet, Alette Rey-Marion, Werner Riesen, Bastien Schobinger, Jean-François Thuillard, Catherine Roulet. (60)

Se sont abstenus : Martine Meldem, Fabienne Despot, José Durussel, Pierre-André Pernoud, Denis Rubattel, Maurice Treboux. (6)

Le président : — A cette étape de l'embranchement, avec le vote que nous allons faire maintenant, en votant « oui », vous prenez la motion en considération et en votant « non », vous rejetez cette idée. Vous pouvez vous abstenir.

La motion est prise en considération immédiatement, par 61 voix contre 50 et 13 abstentions.

Le président : — Le Bureau se chargera de mettre en œuvre cette motion et, en particulier, de prévenir celui qui sera président lors de la prochaine période budgétaire.
